



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAER-CAPES, section tahitien, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Miroslava PAIA
Maîtresse de conférences des universités

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Vice-Président

M. Gaëtan LE LU
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Secrétaire générale

Mme Carmen SOUMING
Professeure certifiée

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Membres du jury

Mme Tetuionoarii HAATANI
EC. R Professeure certifiée

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

M. Tonyo TOOMARU
Professeur certifié

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 05 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU